Informations de base

2020/2266(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AIDA Commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique	VOSS Axel (EPP)	30/09/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive BENIFEI Brando (S&D) ANSIP Andrus (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) BOURGEOIS Geert (ECR) BARDELLA Jordan (ID) BARRENA ARZA Pernando (The Left)	

	DG de la Commission	Commissaire
Commission européenne	Réseaux de communication, contenu et technologies	BRETON Thierry

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/12/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2022	Vote en commission		
05/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0088/2022	Résumé
03/05/2022	Décision du Parlement	T9-0140/2022	Résumé
03/05/2022	Débat en plénière		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2266(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête
Base juridique	Règlement du Parlement EP 213 Règlement du Parlement EP 215
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AIDA/9/04886

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE680.928	02/11/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.073	21/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.074	21/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.075	21/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.076	21/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.077	21/12/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0088/2022	05/04/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0140/2022	03/05/2022	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
VOSS Axel	Rapporteur(e)	AIDA	10/06/2021	BlackRock Deutsche Bundesbank Hessian Center for AI
VOSS Axel	Rapporteur(e)	AIDA	30/04/2021	Mozilla Corporation GCSP Europol eu-LISA FRA Interpol Central Office for Information Technology in the Security Sector in Germany Dutch National Police ALLAI EESC ONE.AI European AI Fund

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
GEESE Alexandra	10/03/2022	Fundacja Panoptykon
VOSS Axel	23/03/2021	Future of Life Institute SAP World Economic Forum DG-CONNECT TU Berlin Thousand Eyes On Me

Rapport sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique

2020/2266(INI) - 05/04/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère numérique a adopté le rapport d'initiative d'Axel VOSS (PPE, DE) sur l'intelligence artificielle à l'ère numérique.

Le rapport note que le monde se trouve à l'aube de la quatrième révolution industrielle, une révolution qui tire son énergie d'une abondance de données combinée à des algorithmes et des capacités de calcul puissants.

La révolution numérique actuelle a déclenché une compétition mondiale en raison de l'énorme valeur économique et des capacités technologiques qui se sont accumulées dans les économies qui engagent le plus de ressources dans la recherche, le développement et la commercialisation d'applications d'intelligence artificielle (IA). On estime que d'ici à 2030, l'IA devrait apporter plus de 11.000 milliards d'euros à l'économie mondiale.

D'autre part, les outils numériques deviennent de plus en plus un instrument de manipulation et d'abus entre les mains de certains acteurs du monde des affaires ainsi qu'entre les mains de gouvernements autocratiques dans le but de saper les systèmes politiques démocratiques. Ce rapport souligne que **la transition numérique doit être façonnée dans le plein respect des droits fondamentaux** et de manière à ce que les technologies numériques servent l'humanité.

Les députés ont également averti que l'UE a pris du retard en matière d'investissement numérique. En conséquence, il existe un risque que les normes soient développées ailleurs à l'avenir, souvent par des acteurs non démocratiques, alors que l'UE doit agir en tant que créateur de normes au niveau mondial en matière d'IA.

Un cadre réglementaire clair

Le rapport note qu'un cadre réglementaire clair, un engagement politique et un état d'esprit plus tourné vers l'avenir, qui font souvent défaut à l'heure actuelle, sont nécessaires pour que les acteurs européens réussissent dans l'ère numérique et deviennent des leaders technologiques en matière d'IA.

Feuille de route de l'UE à l'horizon 2030

Dans le but de faire de l'UE un leader mondial de l'IA, le rapport présente sa feuille de route de l'UE pour l'IA avec des recommandations politiques claires pour les prochaines années. Celles-ci comprennent :

L'amélioration de l'environnement réglementaire

Les députés ont appelé la Commission à ne proposer que des actes législatifs sous forme de règlements pour les nouvelles lois numériques dans des domaines tels que l'IA, car le marché unique numérique doit faire l'objet d'un processus de véritable harmonisation. Ils ont appelé à une coordination, une mise en œuvre et une application cohérentes à l'échelle de l'UE de la législation relative à l'IA.

La législation numérique devrait toujours être souple, fondée sur des principes, neutre sur le plan technologique, à l'épreuve du temps et proportionnée, tout en adoptant, le cas échéant, **une approche fondée sur les risques et le respect des droits fondamentaux** et évitant une charge administrative supplémentaire inutile pour les PME, les jeunes pousses, les universités et la recherche.

Le rapport souligne qu'un objectif sous-jacent de la stratégie numérique de l'Union, ainsi que de la stratégie en matière d'IA, est de créer une «voie européenne» dans un monde numérisé. Cette approche devrait être **centrée sur l'humain**, digne de confiance, guidée par des principes éthiques et fondée sur le concept d'économie sociale de marché. L'individu et la protection de ses droits fondamentaux devraient toujours rester au centre de toutes les considérations politiques et législatives.

Les députés sont par ailleurs convaincus que ce n'est pas toujours l'IA en tant que technologie qui devrait être réglementée, mais que **le niveau d'intervention réglementaire devrait être proportionné au type de risque** individuel et/ou sociétal encouru par l'utilisation d'un système d'IA. Ils soulignent, à cet égard, l'importance de faire la distinction entre les cas d'utilisation de l'IA «**à haut risque**» (qui a besoin de garanties législatives supplémentaires strictes) et «**à faible risque**» (qui peut, dans de nombreux cas, exiger des exigences de transparence pour les utilisateurs finaux et les consommateurs).

Pour leur part, les États membres sont invités à revoir leurs stratégies nationales en matière d'IA, car plusieurs d'entre elles restent encore vagues et manquent d'objectifs clairs, notamment en ce qui concerne l'éducation numérique de la société dans son ensemble et les qualifications avancées des spécialistes. La Commission devrait aider les États membres à fixer des priorités et à aligner autant que possible leurs stratégies nationales en matière d'IA et leurs environnements réglementaires, afin de garantir la cohérence et l'homogénéité dans l'ensemble de l'UE.

Améliorer la recherche

Le rapport a appelé l'UE à accroître les investissements dans la recherche sur l'IA et d'autres technologies clés, telles que la robotique, l'informatique quantique, la microélectronique, l'internet des objets, les nanotechnologies et l'impression 3D. Il a préconisé l'expansion du programme «Europe numérique» et a estimé que le financement qui lui est alloué, soit 7,6 milliards d'euros, devrait être augmenté. La structure du financement de la recherche, y compris les exigences relatives aux demandes de subventions, devrait également être simplifiée.

Un écosystème de confiance

Le rapport a également identifié d'autres options politiques qui pourraient **libérer le potentiel de l'IA** dans les domaines de la santé, de l'environnement et du changement climatique, pour aider à lutter contre les pandémies et la faim dans le monde, ainsi que pour améliorer la qualité de vie des gens grâce à la médecine personnalisée. L'IA, si elle est associée aux infrastructures de soutien, à l'éducation et à la formation nécessaires, peut accroître la productivité du capital et du travail, l'innovation, la croissance durable et la création d'emplois. Toutefois, l'UE et les États membres devraient lancer **des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens** et leur donner les moyens de mieux comprendre les possibilités, les risques et l'impact sociétal, juridique et éthique de l'IA afin de contribuer davantage à la fiabilité et à la démocratisation de l'IA.

Surveillance de masse, préoccupations militaires

Le rapport constate avec inquiétude que ces technologies d'IA posent **des questions éthiques et juridiques cruciales**. Certaines technologies d'IA permettent l'automatisation du traitement de l'information à une échelle sans précédent, ce qui ouvre la voie à la surveillance de masse et à d'autres ingérences illicites et constitue une menace pour les droits fondamentaux, en particulier les droits à la vie privée et à la protection des données.

Les députés invitent la Commission et les États membres à donner la priorité au financement de la recherche sur l'IA axée sur l'IA durable et socialement responsable, contribuant à trouver des solutions qui protègent et promeuvent les droits fondamentaux, et à éviter de financer des programmes qui présentent un risque inacceptable pour ces droits, y compris le financement de systèmes de surveillance de masse, de notation sociale et d'autres systèmes susceptibles d'avoir des incidences sociales négatives.

Le rapport conclut que la stratégie de l'UE en matière d'IA ne doit pas négliger les considérations et les **préoccupations militaires et sécuritaires** qui découlent du déploiement mondial des technologies d'IA. Les députés insistent sur le défi qui consiste à aboutir à un consensus au sein de la communauté mondiale sur les normes minimales pour un usage responsable de l'IA, et s'inquiètent de la recherche et des développements militaires sur des systèmes d'armes létales autonomes.

Rapport sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique

2020/2266(INI) - 03/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix pour, 34 contre et 102 abstentions, une résolution sur l'intelligence artificielle (IA) à l'ère numérique.

L'Union doit devenir une référence mondiale

Le Parlement note que le monde se trouve à l'aube de la quatrième révolution industrielle et que la transformation numérique en cours, dans laquelle l'IA joue un rôle clé, a déclenché **une compétition mondiale pour le leadership technologique**. L'Union européenne a jusqu'à présent pris du retard, notamment par rapport à la Chine et aux États-Unis, de sorte que les futures normes technologiques risquent d'être élaborées sans une contribution suffisante de l'Union, souvent par des acteurs non démocratiques, ce qui représente un risque pour la stabilité politique et la compétitivité économique. Or, l'Union doit **agir en tant qu'organisme normatif mondial** en matière d'IA.

Les députés signalent que d'ici 2030, l'IA devrait contribuer à l'économie mondiale à hauteur de plus de 11.000 milliards d'euros. Ils soulignent que l'Union européenne a la possibilité de façonner le débat international sur l'IA et d'élaborer des règles et des normes communes de premier plan au niveau mondial, en promouvant **une approche de l'IA centrée sur l'humain, digne de confiance et durable, dans le plein respect des droits fondamentaux**.

À l'heure actuelle, l'Union est encore loin de réaliser son aspiration à devenir compétitive en matière d'IA à l'échelle mondiale. C'est pourquoi le Parlement estime que la possibilité de consolider une approche européenne distinctive de l'IA sur la scène internationale exige que l'Union convienne rapidement **d'une stratégie et d'un cadre réglementaire communs** en matière d'IA.

Réaffirmant que l'Union plaide en faveur d'un accord mondial sur des normes communes pour une utilisation responsable de l'IA, les députés estiment que l'élaboration de normes et standards technologiques internationaux exige **une coordination et une coopération** plus étroites avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes idées.

Un cadre réglementaire clair

Le Parlement a demandé un environnement réglementaire pour l'IA qui assure une gouvernance efficace et la protection des droits fondamentaux, tout en facilitant l'accès concurrentiel aux marchés numériques pour les acteurs de toute taille afin de promouvoir l'innovation et la croissance économique au profit de tous. Il a souligné qu'une économie des données compétitive, accessible et équitable, fondée sur des normes communes, est une condition préalable au développement de l'IA.

Feuille de route de l'UE à l'horizon 2030

Dans le but de faire de l'UE un leader mondial de l'IA, le Parlement a présenté sa feuille de route de l'UE pour l'IA avec des recommandations politiques claires pour les prochaines années. Celles-ci comprennent :

1) L'amélioration de l'environnement réglementaire

Les députés ont appelé à une coordination, une mise en œuvre et une application cohérentes à l'échelle de l'UE de la législation relative à l'IA. La législation numérique devrait toujours être **flexible, fondée sur des principes, neutre sur le plan technologique, à l'épreuve du temps et proportionnée**, tout en adoptant, le cas échéant, une approche fondée sur les risques et le respect des droits fondamentaux et évitant une charge administrative supplémentaire inutile pour les PME, les jeunes pousses, les universités et la recherche.

La résolution souligne qu'un objectif sous-jacent de la stratégie numérique de l'Union, ainsi que de la stratégie en matière d'IA, est de créer une «boussole européenne» dans un monde numérisé. Cette approche devrait être **centrée sur l'humain, digne de confiance, guidée par des principes éthiques et fondée sur le concept d'économie sociale de marché**. Les personnes et la protection de leurs droits fondamentaux devraient toujours rester au centre de toutes les considérations politiques et législatives.

Les députés sont convaincus que ce n'est pas toujours l'IA en tant que technologie qui devrait être réglementée, mais que **le niveau d'intervention réglementaire devrait être proportionné au type de risque individuel et/ou sociétal** encouru par l'utilisation d'un système d'IA. Ils ont souligné, à cet égard, l'importance de faire la distinction entre les cas d'utilisation de l'IA «à haut risque» (qui a besoin de garanties législatives supplémentaires strictes) et «à faible risque» (qui peut, dans de nombreux cas, exiger des exigences de transparence pour les utilisateurs finaux et les consommateurs).

2) Achever le marché unique numérique

Le Parlement a demandé à la Commission de poursuivre ses travaux visant à **supprimer les principaux obstacles injustifiés** à l'achèvement complet du marché unique numérique. Les députés sont convaincus que les cadres nationaux et européens actuels en matière de concurrence et d'antitrust doivent être réformés afin de mieux cibler les abus de pouvoir de marché et la collusion algorithmique dans l'économie numérique, ainsi que les problèmes en matière d'accumulation de données, et de mieux faire face aux risques des nouveaux monopoles émergents sans compromettre l' innovation.

3) Infrastructure numérique verte

Le Parlement a demandé à la Commission de donner suite à son ambition d'inciter 75% des entreprises européennes à adopter les services d' informatique en nuage, les mégadonnées et l'IA d'ici 2030 afin de rester compétitif au niveau mondial et d'accélérer ses objectifs de neutralité climatique. Il a souligné qu'une infrastructure fonctionnelle et rapide destinée à l'IA doit reposer sur **une connectivité numérique à haut débit équitable et sûre**, ce qui demande le déploiement de la 5G dans toutes les zones urbaines d'ici 2030. L'Union est invitée à prendre l'initiative de rendre l' infrastructure numérique verte climatiquement neutre et énergétiquement efficace d'ici 2030.

4) Écosystème d'excellence

Le Parlement a invité la Commission à créer un **cadre de compétences** en IA pour les particuliers et demandé des investissements dans la recherche afin de mieux comprendre les tendances structurelles liées à l'IA sur le marché du travail. Il a appelé l'UE à accroître les investissements dans la recherche sur l'IA et d'autres technologies clés, telles que la robotique, l'informatique quantique, la microélectronique, l'internet des objets, les nanotechnologies et l'impression 3D. Il a préconisé l'extension du programme «Europe numérique», estimant que le financement qui lui est alloué, soit 7,6 milliards d'euros, devrait être augmenté.

5) Un écosystème de confiance

Le Parlement a demandé d'élaborer des **campagnes de sensibilisation** pour aider les citoyens à mieux comprendre les possibilités, les risques et les incidences sociétales, juridiques et éthiques de l'IA afin de rendre l'IA digne de confiance et de promouvoir sa démocratisation. Il a invité les États membres à placer les citoyens au centre de la conception des services publics en ligne. Il a également plaidé pour une approche de l'IA fondée sur des données probantes dans le domaine de la **santé** qui privilégie des soins de santé personnalisés, centrés sur le patient, rentables et de qualité, tout en préservant la supervision et la prise de décision humaines.

6) Surveillance de masse, préoccupations militaires

Les députés constatent avec inquiétude que ces technologies d'IA posent des questions éthiques et juridiques cruciales. Certaines technologies d'IA permettent l'automatisation du traitement de l'information à une échelle sans précédent, ce qui ouvre la voie à la surveillance de masse et à d'autres ingérences illicites et constitue une menace pour les droits fondamentaux, en particulier les droits à la vie privée et à la protection des données.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à **donner la priorité au financement de la recherche sur l'IA axée sur l'IA durable et socialement responsable** et à éviter de financer des programmes qui présentent un risque inacceptable pour les droits fondamentaux, y compris le financement de systèmes de surveillance de masse ou de notation sociale.

La résolution a également souligné que la stratégie de l'UE en matière d'IA ne doit pas négliger les considérations et les préoccupations militaires et sécuritaires qui découlent du déploiement mondial des technologies d'IA. Les députés ont insisté sur le défi qui consiste à aboutir à un consensus au sein de la communauté mondiale sur les normes minimales pour un usage responsable de l'IA, et s'inquiètent de la recherche et des développements militaires sur des systèmes d'armes létales autonomes.